

"A l'ANPE, on regarde les volontaires des ONG comme des Extraterrestres".

Article paru dans Le Figaro du lundi 24 mai 2004. Propos recueillis par Astrid de Larminat.

**Un projet de loi réglementant le statut des 4000 volontaires qui partent chaque année à l'étranger pour le compte des ONG françaises est en cours de discussion au Parlement. Eric Gazeau, 41 ans, diplômé d'une école de commerce et titulaire d'un DESS "Aide humanitaire", a passé près de dix ans sur le terrain. Il a fondé en 2002 l'association Résonances Humanitaires ([www.resonanceshumanitaires.org](http://www.resonanceshumanitaires.org)) pour aider les anciens expatriés à se réinsérer.**

**Le Figaro. - Volontaire ou bénévole, la distinction n'est pas claire dans l'esprit du public.**



Eric Gazeau.- C'est vrai, on assimile volontaires, bénévoles et... amateurs! Quand j'ai été recruté au Samu Social de Paris au retour de ma dernière mission, le DRH croyait que j'avais passé ces années à porter des sacs de riz et à creuser des puits... Alors que le travail de terrain, c'est surtout de la négociation politique et économique, du lobbying au niveau international dans des pays déstructurés où il n'y a plus ni diplomates, ni entrepreneurs, ni touristes! Cet aspect professionnel de l'expérience des volontaires n'est pas du tout reconnu. En fait, le volontariat est à mi-chemin entre le bénévolat et le salariat. Ce statut - qui concerne 90% des gens de terrain, tous Bac +4 ou +5 - ouvre droit à une indemnité d'un montant variable,

entre 100 et 760 euros par mois, à une cotisation vieillesse minimale mais pas aux Assedics. Sans feuille de salaire, impossible par exemple de trouver un logement quand on rentre. A l'ANPE, soit on nous regarde comme des extraterrestres, soit on nous prend pour Bernard Kouchner !

**Vous avez fondé Résonances Humani-taires après avoir été confronté à la difficulté de la réinsertion. Le terme n'est-il pas un peu exagéré ?**

-----Eric Gazeau. (DR.) Je ne crois pas. Avant de créer l'association, nous avons fait procéder par un cabinet spécialisé à une enquête auprès de 130 expatriés de la solidarité. Tous parlent d'un sentiment de précarité sociale et d'isolement à leur retour. C'est un peu comme les anciens combattants. Les ONG ne s'occupent pas du tout de la reconversion des volontaires. Elles n'ont pas le temps et considèrent qu'on s'est engagé en connaissance de cause. Or, si on connaît les risques du métier ( arrestation, prise d'otage, etc ) on méconnaît les difficultés postérieures : être considérés comme des citoyens de seconde zone assimilés à des cas sociaux !

**Quelles solutions préconisez-vous ?**

On a levé le voile sur la gestion financière des ONG qui depuis quelques années se professionnalisent, il faut en faire autant sur leur gestion des personnels. Il faut développer les aides au stress, instaurer une aide au retour, financer des bilans de compétence...Les anciens volontaires ont un profil très intéressant pour le secteur social, toutes les fonctions

de médiation, pour les collectivités locales, le secteur du développement durable. Ils peuvent intéresser également des grosses entreprises en raison de leur bonne connaissance de certains pays. Il faut créer des passerelles entre le monde de la solidarité internationale et les autres secteurs d'emploi.

**Le projet de loi en discussion ne devrait-il pas améliorer la situation ?**

Il va encadrer le statut de volontaire, c'est une bonne chose. Jusqu'à présent il relevait d'un simple décret paru en 1995. Notre association a réussi à convaincre le rapporteur de l'Assemblée nationale qu'il fallait ramener la durée maximale du volontariat de six à trois ans, amendement adopté de justesse, à l'Assemblée mais qui doit être confirmé par les sénateurs.

Nous sommes favorables au maintien du statut de volontaire, pour préserver la notion d'engagement et de désintéressement qu'il implique. Mais au bout de trois ans, le volontaire doit pouvoir accéder à un statut de salarié. Cette réforme bousculerait les ONG. Ce serait pourtant un gage de qualité. Car pour attirer des volontaires de valeur, il faut valoriser leur statut. Il ne faut pas non plus que les anciens repartent sur le terrain parce qu'ils ne trouvent pas de travail en France : les victimes ne veulent pas être aidées par des cas sociaux ! Et même si cela conduit les ONG à restreindre le nombre de leurs programmes, cela vaut mieux que de multiplier les missions montées sur le pouce, au gré des opportunités de financement plus que des besoins réels.